

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 MARS 2016
A 20 H 30

L'an deux mille seize, le vingt-et-un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Raphaële BERNARDINIS, Carole BUFFET et Agnès MATHIOT. Mrs Guy PATUREL, François REVERDY, Michel GIVRE, Anthony PONTIUS.

Excusés : Mme Pascale BANSE et M. Laurent DURIEUX

Absent : M. Richard DEVOY

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2016

Madame Raphaële BERNARDINIS a été désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente

Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, si le Conseil Municipal en est d'accord, les deux points suivants :

- **PROJET DE CREATION D'UN PARC NATUREL EN DOMBES,**
- **SMISA : CONTRIBUTION ANNUELLE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (12 voix), accepte que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour.

URBANISME :

Demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Une déclaration préalable (n° 07) formulée par M. COLIN Bernard pour la création d'une entrée et la pose d'un portail entre deux propriétés privées situées Impasse des Trois Maisons au village de DRUILLAT – Section B n° 1931 – Zone Ua du PLU – Arrêté de non opposition en date du 4 mars 2016 (dossier transmis par mail à tous les élus le 7 mars 2016)

Une déclaration préalable (N° 08) présentée par M. ZORZI Joseph concernant la construction d'une véranda de 17.28 m2 en façade sud de son habitation cadastrée section E n° 1042 – Route du Chêne Clair – Le Roset – Zone Ad du PLU – Arrêté de non opposition en date du 15 mars 2016 (dossier transmis par mail à tous les élus le 18 mars 2016)

Droit de préemption urbain (N° 02/2016) : Le Conseil Municipal par délibération adoptée à l'unanimité des présents (12 voix), décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre du projet de cession de la propriété bâtie cadastrée section A n° 760 (294 m2), Chemin du Four – Turgon à DRUILLAT (42 000.00 €), appartenant actuellement à M. FERROILLET Lionel (division d'une propriété existante)

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2015 :

Il convient d'adopter le compte de gestion qui a été établi par M. Luc MICHEL, Mme Christine VAIZIAN et M. Karl DANIS, trésoriers municipaux, au titre de l'année 2015, ainsi que le compte administratif dressé par le Maire.

Ces documents présentent des chiffres strictement identiques qui se résument comme suit

L'EXERCICE 2015 SE SOLDE :

FONCTIONNEMENT	MONTANTS	INVESTISSEMENT	MONTANTS	INVESTISSEMENT RESTES A REALISER
DEPENSES	600 860.45 €	DEPENSES	78 199.40 €	183 970.00 €
RECETTES	706 414.43 €	RECETTES	162 423.57 €	0
EXCEDENT	105 553.98 €	EXCEDENTS	84 423.57 €	
EXCEDENT GLOBAL			189 977.55 €	
EXCEDENT REEL APRES SOUSTRACTION DES RESTES A REALISER				6 007.55 €

**IL FAUT EGALEMENT TENIR COMPTE DES RESULTATS DES EXERCICES ANTERIEURS
QUI S'ELEVENT A :**

FONCTIONNE- MENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
EXCEDENT	276 344.86 €	DEFICIT	86 685.88 €
EXCEDENT NET DES EXERCICES ANTERIEURS			189 658.98 €
SOIT EXCEDENT GLOBAL : EXCEDENT ANTERIEUR + EXCEDENT 2015			189 658.98 € + 6 007.55 € = 195 666.53 €

Le Conseil Municipal par délibération approuve, sous la présidence de Mme Catherine ESTUBLIER, et à l'unanimité (11 voix le Maire ne participant pas au présent vote), le compte administratif dressé pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal approuve également, à l'unanimité des présents (12 voix), le compte de gestion

ONF :

La proposition formulée par l'ONF pour le programme d'actions de l'année 2016 (Coût 1 600.00 € H.T.) fait l'objet d'une nouvelle discussion.

Il s'agit de réaliser des passages pour permettre aux affouagistes d'accéder aux futures coupes. Le programme porte sur deux parcelles.

Le Conseil Municipal souhaite des informations complémentaires de la part des services de l'ONF concernant la nature exacte des travaux avant toute décision.

Il sera donc pris contact avec M. Gérard TISSOT, en charge du secteur forestier de DRUILLAT.

REDEVANCE INCITATIVE :

Suite à la mise en place de la redevance incitative et de l'extension des consignes de tri, la présentation des poubelles par les particuliers est désormais en moyenne d'une fois par mois.

Face à ce constat, la COMMUNAUTE DE COMMUNES a demandé à M. le Préfet, en constituant un dossier étoffé, de procéder, hors période estivale à un ramassage bi mensuel des ordures ménagères afin de continuer d'assurer un service effectif mais aussi de baisser les coûts de cette opération.

Les services préfectoraux sont désormais prêts à instruire la demande à condition que chaque commune, membre de la CCBDSR, délibère positivement sur ce projet.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents (12 voix) se prononce donc favorablement pour demander officiellement à M. le Préfet, l'autorisation d'effectuer sur le territoire de la commune de DRUILLAT, un ramassage des ordures ménagères en bi mensuel du 1^{er} octobre au 31 mai et hebdomadaire du 1^{er} juin au 30 septembre, avec un maintien d'une collecte par semaine pour les sites particuliers que sont les restaurants, les écoles, les structures organisatrices d'évènements festifs

CANTINE SCOLAIRE :

Le contrat avec RPC est échu depuis plusieurs mois. Une nouvelle consultation est en cours avec la mise en place du nouveau contrat à partir de septembre 2016.

PROJET DE CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL EN DOMBES :

Mrs Jean-Luc EMIN et Guy PATUREL ont assisté à une réunion qui s'est tenue le lundi 14 mars dernier à VILLARS LES DOMBES, à l'initiative de M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, accompagné de M. Damien ABAD, Président du Conseil Départemental de l'Ain, avec les différents acteurs du territoire concernés par le projet de PNR de la Dombes.

M. WAUQUIEZ a d'abord rencontré le « groupe des 10 » constitué des organismes suivants : Chambre d'agriculture, CCI, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, CMA, Forêt privée française, la propriété privée rurale, Syndicat des propriétaires et exploitants des étangs de la Dombes, Fédération Départementale des Chasseurs, UPI01 ; avec le Département.

Cette rencontre du 14 mars a réuni environ 85 maires du territoire de la Dombes.

M. Laurent WAUQUIEZ proposerait une alternative au PNR, qu'il considère comme coûteux et source de contraintes supplémentaires en matière d'urbanisme, d'agriculture, d'environnement, de gestion de l'eau... avec la mise en place « d'un conseil du territoire de la Dombes » (aussi appelé programme de soutien pour la Dombes), structure qui semblerait plus légère, sans dépenses de fonctionnement, et sans participations financières des communes.

Cette instance pourrait regrouper les élus et les acteurs socioprofessionnels suivant un périmètre défini par voie de concertation d'ici à l'été.

Ce conseil du territoire soutenu (notamment financièrement) par la Région et le Département pourrait fonctionner avec la mobilisation d'agents de l'intercommunalité, du Département et de la Région pour flécher des investissements stratégiques demandés par les élus de terrain de la Dombes qu'il conviendrait de combiner à la préservation de l'identité Dombiste et au développement économique.

Le Maire rappelle que M. Laurent WAUQUIEZ demandait, dans un courrier du 4 février dernier, à ce que les différents acteurs fassent part de leur préférence entre les options : PARC NATUREL REGIONAL ou CONSEIL DE TERRITOIRE également dénommé PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LA DOMBES.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à émettre un avis consultatif sur ce sujet.

Les résultats du vote sont les suivants :

12 votants :

Pour la mise en place d'un PARC NATUREL REGIONAL : 0,

Pour un programme de soutien pour la Dombes (ou conseil de territoire) : 6 voix,

Abstentions : 6

Les résultats de cette délibération seront transmis au Conseil Régional.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX COMMISSIONS :

Comptes rendus des différentes réunions de commissions :

- Communication :

Mme Karine DOPONT délivre le compte-rendu des derniers travaux de la commission communication.

Vidéoprojecteur, écran et limiteur de son ont été installés à la salle polyvalente.

La commission travaille à une nouvelle rédaction du règlement de la salle polyvalente et une nouvelle définition des tarifs de location en proposant des options (avec ou sans vaisselle, avec ou sans utilisation de la sono...).

L'organisation d'un concours « photos » est également à l'étude.

Une nouvelle réunion de cette commission est fixée au mardi 29 mars 2016 à 19 h 30.

- Voirie :

1) Travaux de point à temps :

Il est rappelé qu'une consultation avait été lancée pour la prestation de point à temps.

Les propositions suivantes ont été recueillies :

SOCAFL : 7 020.00 € TTC,

EUROVIA ALPES : 8 238.00 € TTC,

ENTREPRISE COLAS : 6 529.20 € TTC mais étant précisé que l'offre ne comprend

pas la prestation de balayage avant et après travaux pour aspiration des rejets de gravillon et qu'elle est établie sur la base d'un point à temps automatique utilisant des gravillons 4/6 silico-calcaire alors que la commune demande habituellement du gravillon 4/6 porphyre. Pour la pose de ce type de gravillon, une plus-value de 59.00 € H.T. la tonne est à prévoir soit 383.50 € H.T. + TVA 76.70 € = 460.20 € ce qui porterait l'offre à 6 989.40 € T.T.C. Il faudrait également rajouter le financement d'une prestation de balayage).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (12 votants), retient donc la proposition considérée comme étant la mieux disante et établie par l'entreprise SOCAFL.

2) Numérotation des rues :

Ce dossier évolue rapidement et une nouvelle réunion avec les services de la POSTE est prévue pour finaliser les dernières démarches administratives, la communication à mettre en place...

Des devis sont actuellement recueillis pour l'achat des plaques de numéro, en émaillé.

3) Aménagements sécuritaires :

La commune a présenté des demandes de subvention au titre de réserves parlementaires auprès de M. Patrick CHAIZE et de Mme Sylvie GOY-CHAVANT.

La notification du marché à l'entreprise retenue ne doit pas intervenir avant obtention de l'autorisation du Ministère.

Cette procédure retarde donc le lancement des travaux ainsi que la finalisation de quelques dossiers administratifs.

Par ailleurs, le Syndicat des Eaux doit procéder au renforcement du réseau d'eau potable dans la traversée du hameau de la Ruaz.

Il est donc également nécessaire de différer les travaux d'aménagements sécuritaires pour permettre la réalisation de ce chantier.

4) Eclairage public :

Le dossier relatif au remplacement des lampes à mercure a progressé. L'avant-projet détaillé a été établi par le SIEA.

Ce programme débutera cette année avec une première tranche d'un coût total de **21 700.00 € T.T.C.** dont une dépense prévisionnelle à la charge de la commune d'un montant de **7 290.33 €.**

Concernant le projet d'extinction nocturne, l'ordre de service pour le lancement effectif des travaux a été envoyé le 7 mars dernier à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES.

La programmation devrait intervenir rapidement.

Une réunion publique devrait avoir lieu, avec des représentants du SIEA, afin de présenter ce projet et d'en expliquer l'intérêt.

- Commission Enfance et Jeunesse :

La mise en place d'un conseil d'enfants était à l'étude. Une nouvelle réunion a eu lieu le lundi 7 mars 2016 à 18 h 15, en présence d'une représentante de la CAF et d'une personne du conseil municipal de TOSSIAT.

Cependant, ce dossier, piloté par Mme Pascale BANSE, est en instance ; cette dernière n'étant pas en mesure de le conduire plus avant pour l'instant, en raison de contraintes professionnelles.

SMISA :

Le Maire rappelle qu'en 2015, la participation communale au SMISA (Syndicat du Suran) s'est établie à la somme de 6 710.00 € mais que, cette année, elle serait portée à la somme de 7 787.49 € soit une augmentation d'environ 1 000.00 €.

D'autres communes telles que PONT D'AIN, SAINT MARTIN DU MONT et NEUVILLE SUR AIN, subissent également une modification (parfois très importante) de leur contribution.

Cette augmentation serait justifiée par une mauvaise application, depuis 2012, des règles de calculs des cotisations de certaines communes.

M. le Maire de SAINT MARTIN DU MONT ayant contesté, dès qu'il a eu connaissance de ce fait, le montant demandé à sa commune, une réunion s'est tenue le 17 mars dernier.

M. le Président du SMISA a, lors de cette séance, rappelé :

- l'historique de la constitution du SMISA,
- le mode de calcul des cotisations selon l'article 8 des statuts approuvés par arrêté inter préfectoral du 30 mars 2012,
- les règles de calcul des cotisations de 2012 à 2015 avec exception,
- le contexte du retour à la légalité et obligation d'imposer statuts pour 2016.

Les communes concernées ont, quant à elles, fait part de leur désaccord et souhaité un maintien des cotisations antérieures, avec pour NEUVILLE SUR AIN, le souhait d'un retour à une cotisation calculée sur une population INSEE déclarée par la Mairie.

Un consensus s'est dégagé au cours de cette rencontre du 17 mars dernier pour :

- Le versement complet du 1^{er} acompte demandé,
- Le besoin de créer un groupe de travail, avant le prochain comité syndical, pour réviser la clé.

Une réflexion consensuelle pour l'intégration d'un critère « surface » dans la clé de répartition de la cotisation afin de ne payer qu'au prorata de la population présente dans le bassin versant, serait en cours.

Le Président du SMISA a donc en finalité proposé :

- La mise en place d'un groupe de travail pour la révision de la clé de cotisation,
- La définition d'une modification statutaire qui sera proposée au prochain comité syndical, et, en cas d'accord par l'assemblée, sa notification par le président aux adhérents pour la délibération des conseils (municipaux ou communautaires selon l'adhérent), dans un délai de 3 mois (avec rappel des règles d'approbation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (12 voix) :

- Demande au SMISA de procéder à une modification statutaire pour définir un mode de calcul de la cotisation permettant un maintien des cotisations antérieurement versées par les communes,
- Décide que par mesure de prudence, les crédits qui seront inscrits au budget primitif tiendront compte de l'éventuelle augmentation du montant de la cotisation mais que la somme qui sera versée au SMISA, au titre de la cotisation annuelle communale, se limitera à 6 710.00 €, montant acquitté en 2015.

DOSSIERS DIVERS :

Les nouveaux abris bus ont été installés à Rossettes, à Turgon et au Village, à la satisfaction générale.

Des tables de pique-nique ont été mises en place au city parc et de nouveaux arbustes ont été plantés.

La préparation **du fleurissement** est en cours.

Dans les prochains travaux confiés aux agents communaux, il est prévu : le nettoyage des pavés autour de la fontaine, la peinture à l'identique des couleurs de l'abri bus, du lampadaire implanté au-dessus de la fontaine, la peinture du portail du cimetière.

Le point est fait sur les travaux en cours au sein de **la Communauté de Communes BDSR** et notamment des dépenses envisagées au titre des équipements sportifs :

- Aménagement d'un skate parc à CERTINES et d'un city avec tyrolienne à TOSSIAT,
- Projets au niveau des vestiaires des clubs de football de TOSSIAT (220 000 €) et de ST MARTIN DU MONT (200 000.00 €).
- Certains de ces projets ne recueillent pas l'assentiment des élus de DRUILLAT

Le compte-rendu du dernier **conseil d'école** est délivré. Il serait nécessaire de constituer une commission de sécurité pour l'école.

129 élèves sont prévus pour la rentrée de septembre 2016.

Le Cross BDSR aura lieu à DRUILLAT, le mardi 26 avril prochain et en cas de pluie, il sera reporté au 29 avril. Il est demandé à toutes les personnes dont l'emploi du temps le permettra de participer à la préparation et au déroulement de cette épreuve sportive.

Il n'y aura pas d'intervention des élèves de l'école lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai qui se déroulera à 10 h 30 en présence de l'HARMONIE DE ST MARTIN DU MONT.

La fête de la musique organisée à l'échelon de la Communauté de Communes ne devrait pas être reconduite.

Le nettoyage de printemps, organisé en collaboration avec le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain, a réuni un peu moins de participants qu'habituellement (sachant que sa date coïncidait avec le banquet des classes mobilisant un certain nombre d'administrés) ; mais une douzaine de personnes, adultes et enfants, ont apporté leur contribution à cette matinée.

Des remerciements sincères leurs sont adressés pour leur implication.

La reconduction annuelle de cette action permet de constater une légère diminution des déchets collectés.

Prochain départ de M. Daniel GALLET, agent technique : des annonces ont été diffusées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, de pôle emploi et sur « Le bon coin », en vue du recrutement d'un nouvel agent.

Il est rappelé que le poste proposé correspond à un mi-temps.

Un dépôt sauvage de pneus, matelas... a été trouvé dans les bois de Turgon. Un particulier s'est occupé de son évacuation.

Il serait important qu'une responsabilisation de tous mettent fin à ses pratiques.

De même, une vigilance générale : ne plus jeter ses papiers, cannettes, emballages divers, mégots, autour des lieux publics, le long des routes, dans les fossés....améliorerait notre environnement sans mobiliser de grands efforts de la part de chacun.

Merci donc à tous d'adopter une attitude plus citoyenne !

La commission finances initialement prévue le 31 mars coïncidera avec une commission Finances à la Communauté de Communes. Cette réunion est donc reportée au mardi 5 avril 2016 à 18 h 30.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : Lundi 11 avril 2016 à 20 h 30